

AVIS PUBLIC D'EXAMEN DE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

En vertu de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c. A-19.1) et de l'article 431 du *Code municipal* (c. C-27.1) :

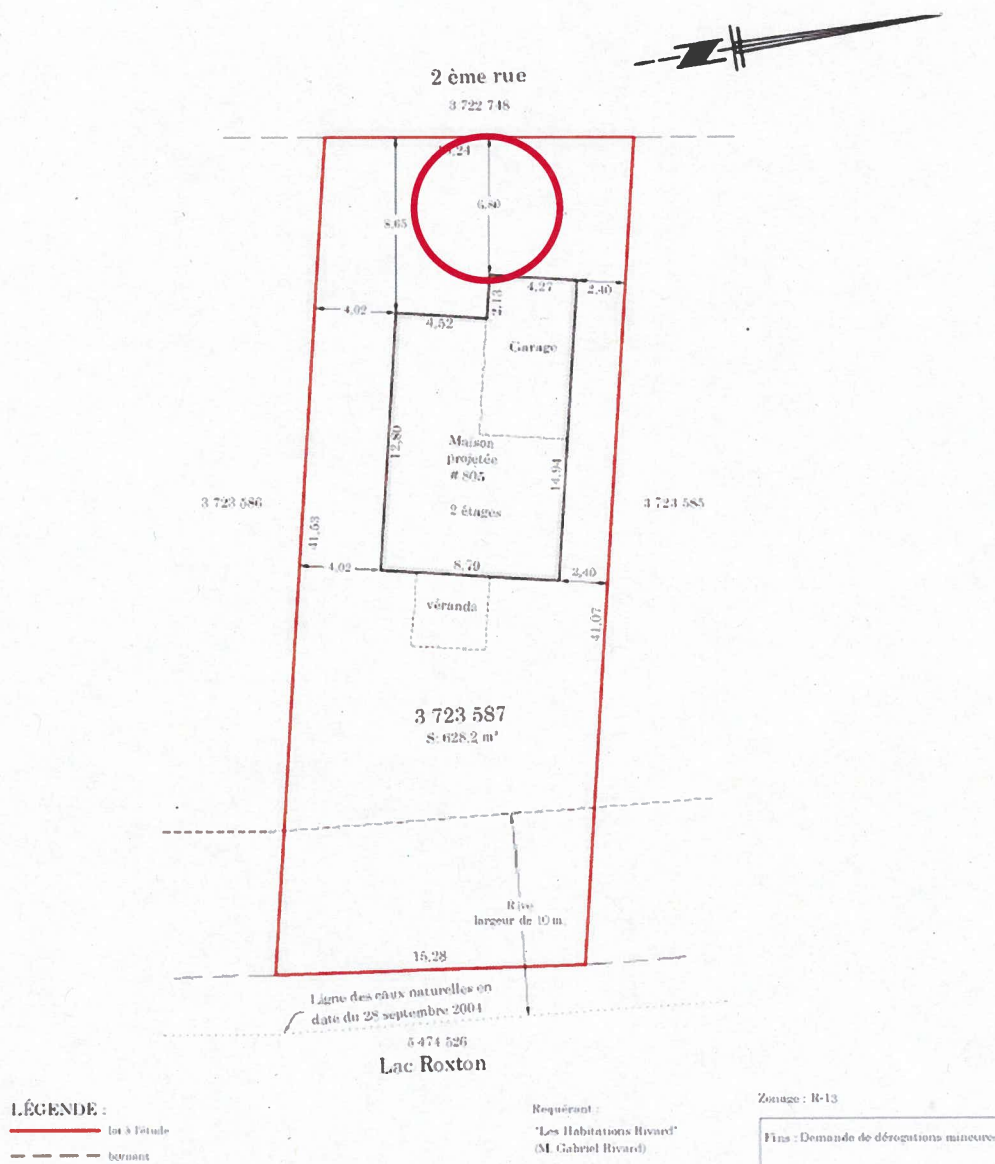
AVIS PUBLIC est par les présentes signifié par le soussigné directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Roxton Pond que le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante lors de sa séance ordinaire du 1^{er} octobre 2024, à 19 h 30, qui se déroulera au 901, rue Saint-Jean à Roxton Pond.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2024-00014 AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 11-14

Cette demande concerne la propriété située au 805, 2^e Rue, sur le lot 3 723 587 du cadastre du Québec, dans la zone R-13 du plan de zonage du Règlement de zonage n° 11-14.

La nature de la demande consiste à autoriser, par voie de résolution, la construction d'une habitation unifamiliale qui serait située à une distance de 6,8 mètres de l'emprise de rue au lieu de respecter une marge avant minimale de 9 mètres telle que prescrite à l'article 134 (en référence à l'annexe VII – Grille des usages et normes d'implantation) du Règlement de zonage n° 11-14.

L'implantation de la résidence peut être constatée, ci-dessous, sur l'extrait annoté du plan projet d'implantation préparé par M. Gilbert Grondin, arpenteur-géomètre, le 4 septembre 2024, et portant la minute numéro 26652.



Extrait annoté du plan projet d'implantation préparé par M. Gilbert Grondin, arpenteur-géomètre, le 4 septembre 2024, et portant la minute numéro 26652

La présente demande est étudiée en vertu du Règlement sur les dérogations mineures n° 22-14, car elle déroge à une norme de zonage.

Toute personne intéressée peut faire parvenir ses représentations à la Municipalité de Roxton Pond et se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Pour plus d'information, vous pouvez également contacter M. François Giasson par téléphone au 450 372-6875, poste 228, ou encore par courriel au direction@roxtonpond.ca.

Donné à Roxton Pond, ce 16^e jour du mois de septembre 2024.

Le directeur général et greffier-trésorier,



François Giasson